

**Document
à conserver**

DICIRM

Document d'information communale sur les risques majeurs

Commune de Compains



Le Bourg

63610 Compains

tél / fax : 04.73.71.21.43

email : mairie.compains@wanadoo.fr

site : www.compains.fr

SOMMAIRE

L'alerte

Le code national d'alerte (CNA)

Les risques naturels

Le risque inondation

Le transport des matières dangereuses

Le risque sismique

Les tempêtes

Les feux de forêt

Téléphones

Téléphones et bons réflexes

Edito du Maire

« PREVENIR POUR MIEUX REAGIR »

Chers concitoyens, chères concitoyennes, la sécurité des habitants de COMPAINS reste l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, et conformément à la réglementation, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous demande de lire attentivement ce document et de le conserver précieusement.

Ce DICRIM ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie.

En complément de ce travail d'information, la commune doit réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal des secours en cas d'événement.

Une information régulière vous sera apportée en fonction de l'état d'avancement de ce plan. Je vous invite par ailleurs à venir consulter à la mairie les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant à ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Catherine LARNAUDIE
Maire de COMPAINS

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 3 grandes familles :

- **les risques naturels** : inondation, mouvement des terrains, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.
- **les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaires, rupture de barrage,
- **les risques de transport de matières dangereuses** : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,
- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

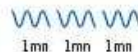
Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes,...) non traités dans ce dossier.

LE CODE NATIONAL D'ALERTE



L'alerte

L'alerte est l'émission d'un signal sonore à l'aide d'une sirène ou d'un message, destiné à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe. Elle permet à chacun de prendre immédiatement les postures de sécurité et les mesures de protection adaptées.

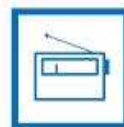


Le signal d'alerte

Il ne renseigne pas sur la nature du danger. Le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence. Il consiste en 3 émissions successives, d'une durée d'une minute chacune, séparée par un silence de 5 secondes, d'un son modulé montant et descendant. La population doit alors s'abriter dans un lieu protégé.

Le message d'alerte

Il indique les caractéristiques de l'événement et les consignes de protections.



Ecoutez la radio

(France Bleu Vaucluse 98.8 FM ou 100.4 FM) et respectez les consignes des autorités. C'est le meilleur moyen d'être informé.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger. Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance.

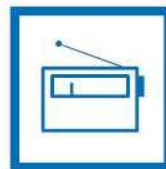


Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours d'urgence. Il faut être patient même si l'information peut sembler longue à venir.



La fin de l'alerte

Elle est annoncée par un signal continu de 30 secondes.



Ecoutez la radio

France Bleu Pays d'Auvergne 102.5 FM et respectez les consignes des autorités. C'est le meilleur moyen d'être informé.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger. Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance.



Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours d'urgence. Il faut être patient même si l'information peut sembler longue à venir.

Conduite à tenir dans tous les cas d'alerte



RISQUE INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone

SITUATION

La commune de COMPAINS est concernée par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau.

CONSIGNES DE SECURITE

En cas d'alerte météo par la Préfecture suite aux bulletins de Météo France vous serez informé de la montée progressive des eaux, des risques encourus et de l'évolution de la situation par l'équipe municipale (téléphone, porte à porte...).

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE



Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations.



Ecoutez la radio
France Bleu Pays d'Auvergne
102.5 FM et respectez les
consignes des autorités. C'est le
meilleur moyen d'être informé.



Coupez le gaz et
l'électricité.



N'allez pas chercher vos enfants à
l'école pour ne pas les exposer au
danger. Les enseignants s'en
occupent. Il faut leur faire confiance.



Montez à pied dans les étages.



Ne téléphonez pas. Libérez les lignes
pour les secours d'urgence. Il faut être
patient même si l'information peut
sembler longue à venir.



N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au devant du danger

Après l'inondation

Aérer et désinfectez les pièces de votre habitation. Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche. Chauffez dès que possible.



TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le transport de matières dangereuses s'effectue en surface (routes)

SITUATION

Notre société nécessite le transport de produits dangereux, ils sont inflammables, toxiques, explosifs, radioactifs ou corrosifs, Ils peuvent provoquer en cas d'accident ou d'épandage, un incendie, une explosion ou une pollution de l'air, des sols et de l'eau, Notre commune est concernée par l'approvisionnement de la station service et par l'approvisionnement en propane des particuliers.

CONSIGNES DE SECURITE

Si vous êtes témoin :

- Donnez l'alerte (pompiers 18, gendarmerie 17,) en précisant le lieu exacte, et si possible le code danger.
- Si il y a des victimes, ne les déplacer pas, sauf en cas d'incendie.

Ne devenez pas une victime en touchant le produit et / ou en vous approchant.



LES BONS REFLEXES



Ecoutez la radio (France Bleu
Pays d'Auvergne 102.5 FM) et
respectez les consignes des autorités.
C'est le meilleur moyen d'être
informé.



Rentrez rapidement
dans le bâtiment en dur
le plus proche.



Fermez et calfeutrez
portes, fenêtres et ventilations.



N'allez pas chercher vos enfants à
l'école pour ne pas les exposer au
danger.
Les enseignants s'en
occupent. Il faut leur faire confiance.



Ne téléphonez pas. Libérez les lignes
pour les secours d'urgence.
Il faut être patient même si
l'information peut sembler longue à
venir.



Ne fumez pas !



RISQUE SISMIQUE

Le tremblement de terre se traduit par des vibrations du sol

SITUATION

Située dans une zone de sismicité de niveau 3 la commune de COMPAINS, doit prendre en compte ce risque majeur, à titre préventif. Si la force du séisme est importante, on peut voir apparaître des chutes de tuiles voir des effondrements de bâtiments. Il dure de quelques secondes à quelques minutes. **En conséquence, les constructions doivent respecter les règles parasismiques.**

Attention : en cas de séisme, il n'y a pas d'alerte possible.

CONSIGNES DE SECURITE

PENDANT



Ne sortez pas des bâtiments



Abritez-vous sous un meuble solide.



Eloignez-vous des bâtiments, pylônes et arbres. Si vous êtes en voiture, restez-y.

APRÈS



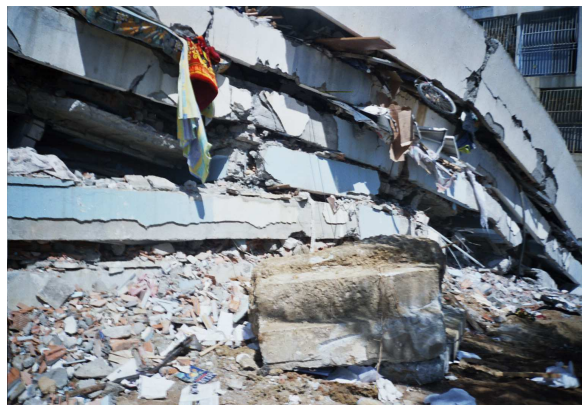
Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre.



Coupez le gaz et l'électricité.



Evacuez les bâtiments et n'y retournez pas.



RISQUE TEMPETE

Une tempête est une perturbation atmosphérique entraînant des vents violents

SITUATION

La commune de COMPAINS peut être touchée par des vents violents pouvant atteindre des vitesses supérieures à 100 km/h et accompagnés généralement de fortes pluies.

Rappel : lors de la tempête de décembre 1999 de nombreux dégâts sur les toitures et les plantations ont eu lieu

Météo France diffuse en, permanence aux autorités et au public, des cartes de vigilance (consultable 24h/24) qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas d'alerte « orange ou rouge »

Cependant la précision spéciale de ces systèmes n'est pas suffisante pour prévoir des phénomènes intenses très localisés sur de petits territoires.

Vigilance rouge : Danger imminent, appliquer les consignes d'alerte.

Vigilance orange : Prendre des mesures de précaution.

CONSIGNES DE SECURITES

Dans la mesure du possible :

- Restez chez vous.
- Mettez vous à l'écoute de France Bleu Pays d'Auvergne : 102,5 FM.
- Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.

En cas d'obligation de déplacement :

- Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches.





RISQUE FEU DE FORET

Un feu de forêt est un incendie qui menace plus d'un hectare de bois

SITUATION

La commune de COMPAINS est située dans une région assez boisée qui peut être touchée par le risque feu de forêt. Pour progresser un feu de forêt a besoin de trois conditions :

- Une source de chaleur (flamme, étincelle).
- Un apport d'oxygène : le vent active la combustion.
- Un combustible (végétation).

CONSIGNES DE SECURITES

Si vous êtes témoin d'un départ de feu appelez les sapeurs pompiers au 18



L'incendie approche



Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation, arrosez les abords



Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables

L'incendie est à votre porte



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



Fermez les volets, portes et fenêtres, calfeutrez avec des linges mouillés



Ne vous approchez pas d'un feu de forêt, ne sortez pas sans ordre des autorités

LES BONS RÉFLEXES

Dans toutes les situations

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

► Se rendre sur les lieux de l'accident ou à proximité : il ne faut pas gêner les secours.

► Se déplacer. Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes et appliquent un Plan Particulier de Mise en Sécurité des Elèves (P.P.M.S.E.).



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux.

► Encombrer les lignes téléphoniques.



Ne téléphonez pas. Libérez la ligne pour les secours.

► Fumer. Éviter toute flamme ou étincelle.



Ni flamme, ni cigarette.

CE QU'IL FAUT FAIRE

- Respecter le signal d'alerte.
- Disposer d'un poste de radio à piles.
- Écouter la radio et respecter les consignes.



Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre.

Le Code national d'alerte

C'est un signal émis par une sirène :

► Le signal d'alerte

Voici ce que l'on entend : un son montant et descendant émis trois fois durant une minute. Il signifie « Confiniez-vous et écoutez la radio ».



1 minute 1 minute 1 minute

► Le signal de fin d'alerte

Voici ce que l'on entend : un son continu de 30 secondes. Il signifie « vous pouvez maintenant sortir ».

Pour bien connaître le signal, vous pouvez l'écouter en appelant le numéro vert : 0800.50.7305 (appel gratuit).

Les numéros d'urgence

► Pompiers.....	18
► Samu.....	15
► Appel d'urgence.....	112
► GDF.....	04 73 91 09 09
► EDF.....	n°azur 0 810 333 063

Fréquences des radios

► France Inter.....	90.4 ou 90.8 MHz
► France Info.....	105.5 MHz
► France Bleu Pays d'Auvergne.....	102.5 MHz